



12-13 AG 2013-03-23 document 13 Application de l'article PF8

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Comme suite au PV du CDA du 19/11/2012, au point 5.2, concernant la décision que vous avez prise d'autoriser un club à jouer deux jours après le paiement tardif d'une facture, alors que ce club aurait dû être mis en forfait, les parlementaires du Hainaut

- déplorent la décision prise, qui va à l'encontre des textes en vigueur
- rappellent que tant que les textes des statuts ne sont pas changés par une décision de l'AG, ils restent d'application
- s'insurgent contre cette décision qui peut entraîner des conséquences sur le classement des équipes ainsi que sur la montée et la descente de division, via les points accordés dans ce championnat, une défaite étant validée d'un point au classement et un forfait n'étant validé d'aucun point,
- attirent l'attention sur la portée jurisprudentielle d'une telle décision, aucun forfait ne pouvant désormais être appliqué pour retard de paiement des factures sous peine d'intervention contraire du CDA
- tout en respectant les dispositions statutaires établissant le droit d'intervention du CDA, demandent au CDA de ne plus prendre une telle décision,

Monsieur le Président,

Vous avez eu l'occasion, lors d'une réunion du groupement des parlementaires du Hainaut, de nous faire part de vos considérations et de rappeler votre attachement à permettre au maximum l'exercice du sport basket.

Sachez que cet attachement, nous le partageons également. Toutefois, nous estimons que dans ce cas, détourner les règles du championnat parce que ces règles seraient devenues dépassées et vouloir appliquer l'esprit de la règle n'a pas été une bonne chose : l'esprit de la règle a été poussé trop loin .

Si des règles deviennent désuètes, et que compte tenu (je cite) « des missions premières de l'AWBB, des moyens modernes de paiement et des prochains modes de communication au sein de l'AWBB » il appartient aux instances constituées à cet effet d'y apporter les améliorations pour les saisons suivantes, après étude, examen et discussion.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que notre groupement a étudié la proposition de modification du PF8 faite par le CDA.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, Vous et nous sommes là pour faire avancer le sport basket et l'Awbb dans le bon sens, vous avec nous et nous avec vous.

C'est dans cette volonté que nous croisons les doigts afin que chaque club paie dorénavant ses factures à temps et à heure et que la situation rencontrée en novembre 2012, et malheureusement encore par après ne se répète plus.

Merci de votre attention.

Pour le groupe des parlementaires du Hainaut,

Fabrice Appels, président